

## Fiches techniques des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable au Luxembourg

### Objectif 15



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Les cibles sous l'ODD 15 concernent la protection, la régénération et l'utilisation durable des écosystèmes. La cible 15.1 vise la préservation des terres et des écosystèmes d'eau douce, tandis que 15.3 concerne la désertification et la protection de la qualité des sols et 15.4 la protection des écosystèmes montagneux. Sous 15.2 sont pointées la gestion durable de tous les types de forêts, la fin de la déforestation, ainsi que la reforestation. Les cibles 15.5 à 15.8 visent à mettre un terme à la perte de la biodiversité, notamment par un partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (15.6), proposent des mesures urgentes pour lutter contre le braconnage et le commerce de la faune et la flore protégées (15.7) et portent sur la prévention de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (15.8). Finalement, la cible 15.9 retient la nécessité de prendre en compte la valeur des services écosystémiques et de la biodiversité dans les processus de prise de décision.

Comme mise en œuvre, l'ODD 15 identifie une augmentation significative des ressources financières en faveur de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et les écosystèmes (15.a), ainsi que des ressources importantes pour le financement de la gestion durable des forêts, associé à des incitations appropriées pour les pays en développement (15.b). La lutte contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées devra aussi être renforcée (15.c).

Pour le Luxembourg, le défi quant à la mise en œuvre nationale de l'ODD 15 concerne, plus particulièrement, dix cibles :

- **Cible 15.1** qui vise à préserver les écosystèmes terrestres et d'eau douce
- **Cible 15.2** qui vise à gérer durablement les forêts
- **Cible 15.5** qui vise à mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité
- **Cible 15.6** qui vise à une utilisation juste et équitable des ressources génétiques
- **Cible 15.7** qui vise à mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces
- **Cible 15.8** qui vise à empêcher la prolifération des espèces envahissantes
- **Cible 15.9** qui vise à développer une stratégie nationale pour la protection des écosystèmes et de la biodiversité
- **Cible 15.a** qui vise à soutenir les pays en développement dans la préservation de la biodiversité
- **Cible 15.b** qui vise à soutenir les pays en développement dans la gestion durable des forêts
- **Cible 15.c** qui vise à soutenir les pays en développement dans la lutte contre le braconnage et le trafic d'espèces

Indicateur	Evaluation à long terme (période de 15 ans)	Evaluation à court terme (période de 5 ans)
<b>Ecosystème</b>		
Part de zones agricoles et forestières	●	●
Part du territoire désigné comme zones protégées pour la biodiversité	●	●
Surface de forêt sous management durable	: 1	: 1
<b>Biodiversité</b>		
Nombre d'espèces en danger	●	●
<b>Aide au développement</b>		
Aide au développement avec marqueur biodiversité	●	●

1 indicateur en développement

Échelle d'évaluation à 4 niveaux:

● clairement favorable ● pas ou modérément favorable ● modérément défavorable ● clairement défavorable

## En résumé

La part du territoire occupé par des zones agricoles et forestières est en réduction régulière pour atteindre les 85,1 % en 2016. La part des terres protégées est quant à elle en progression pour avoisiner, en 2015, les 27 %.

## Focus sur les indicateurs clés...

Deux indicateurs ont été sélectionnés pour représenter les défis de l'ODD 15 pour le Luxembourg :

- Nombre d'espèces en danger
- Aide au développement avec marqueur biodiversité

### Nom de l'indicateur:

## Nombre d'espèces en danger

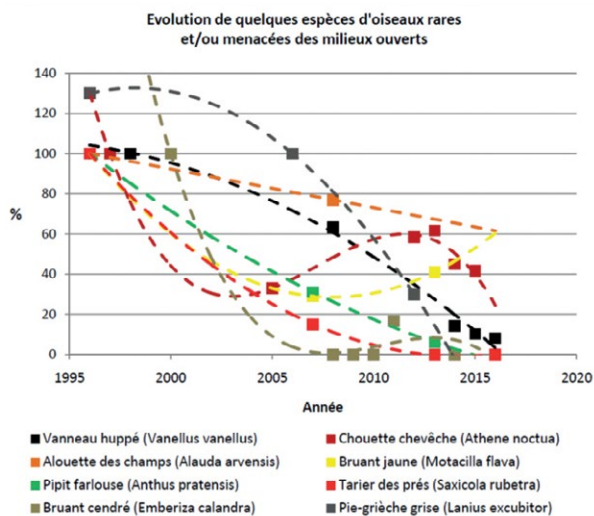
### Définition et Méthode de calcul:

Une partie considérable des espèces présentes au Luxembourg ont connu une régression en nombre et en taille de leurs populations pendant les derniers soixante ans. Les experts ont dès lors établi et publié des listes rouges des espèces menacées. Ces listes existent pour les vertébrés, les invertébrés ainsi que pour les plantes vasculaires. Au travers du calcul du nombre d'espèces sur les listes rouges, il est possible de déduire l'état des habitats de ces espèces.

### Pertinence:

La définition même de l'objectif 15 promeut la préservation et restauration des écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable. L'état des populations d'espèces abritées par leurs habitats fournit un indicateur fiable pour pouvoir déduire l'état des habitats. Les espèces réagissent très vite aux changements de l'état écologique des habitats.

## Représentation graphique:



## Analyse:

Depuis les années 1990, les évaluations des états de conservation des oiseaux indiquent 54 « dégradés » (36 %), 11 « stables » (7 %), 15 « fluctuants » (10 %), 40 « améliorés » (27 %) et 29 « inconnus » (19 %). Donc 66 % des espèces d'oiseaux ne sont pas dans un état de conservation stabilisé ou amélioré. Les évolutions à court terme des populations des oiseaux annoncent que 28 % des espèces sont actuellement encore en « déclin », 17 % ont une évolution « fluctuante » (donc incertaine) et 21 % ont une évolution « inconnue ». Uniquement 13 % indiquent une évolution de leur population actuellement « stabilisée » et 21 % montrent une « amélioration ». 66 % des espèces ont donc une évolution actuelle de leur population non-stabilisée, ni améliorée.

## Evaluation et Atteinte des objectifs:

L'indicateur choisi pour suivre la préservation les écosystèmes terrestres et d'eau douce (cible 15.1) est le nombre d'espèces en danger. Le Luxembourg ne s'est pas fixé d'objectif chiffré officiel pour cet indicateur. Une évaluation par les experts a dès lors été appliquée.

Le trend de toutes les espèces confondues est très défavorable. L'opportunité de l'indicateur pour mesurer l'atteinte de l'objectif 15 réside dans sa grande flexibilité à être utilisée pour un grand nombre de types de milieux naturels. Ainsi l'analyse des oiseaux du milieu ouvert permet de donner des indications sur la qualité et quantité des habitats du milieu ouvert. La liste rouge des poissons permet de donner des indications sur l'état des écosystèmes d'eau douce.

## Source des données:

MDDI, LIST, MNHN

## Nom de l'indicateur:

### Aide au développement avec marqueur biodiversité

## Définition et Méthode de calcul:

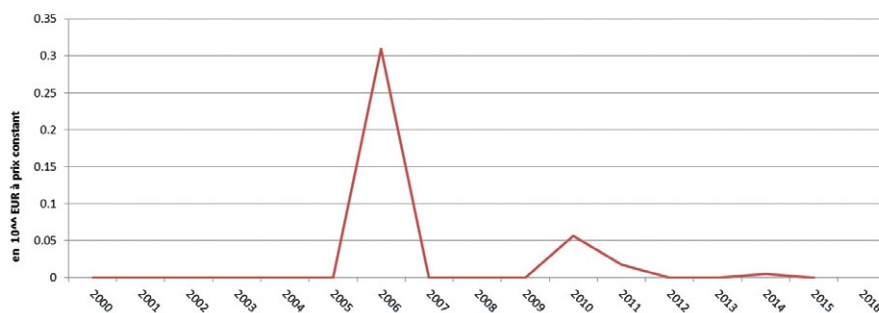
Montant financier accordé aux pays en développement pour soutenir des actions dans le domaine de la biodiversité. Somme des dépenses attribuées à l'ensemble des pays soutenus par le Luxembourg dans le cadre de la coopération internationale définie par le Ministère des affaires étrangères.

## Pertinence:

Le soutien financier d'action dans le domaine de la biodiversité est une mesure efficace pour aider les pays en voie de développement à lutter contre la destruction des écosystèmes.

## Représentation graphique:

Graphique 15.15: ADP avec marqueur biodiversité



## Analyse:

Les montants investis par le Luxembourg auprès des pays en voie de développement afin de soutenir les actions en faveur de la biodiversité fluctuent d'une année à l'autre en fonction des projets qui sont éligibles au soutien de la Coopération.

Sur la période étudiée, allant de 2000 à 2015, très peu de projets étaient renseignés comme favorables au soutien de la biodiversité. Sur cette période, le montant global atteignait 0,4 millions d'EUR.

## Evaluation et Atteinte des objectifs:

L'indicateur choisi pour suivre l'aide apportée aux pays en voie de développement dans la préservation de la biodiversité (cible 15.a) est l'APD avec marqueur biodiversité. Le Luxembourg ne s'est pas fixé de seuil minimum par domaine dans le cadre de son soutien financier aux pays en développement, par contre un objectif global pour l'ensemble des domaines a été défini à un niveau de 1 % du PIB. Une évaluation en pourcentage d'existence a dès lors été appliquée pour cet indicateur.

Sur une période longue, une APD avec marqueur biodiversité a été apportée sur moins de 50 % de la période, soit une évaluation jugée clairement défavorable. Sur la période courte récente, l'APD avec marqueur biodiversité était également présent moins de 50 % de la période: l'évaluation est dès lors jugée clairement défavorable.

## Source des données:

Données transmises le 03/10/2017 par la Direction de la coopération – Ministère des affaires étrangères et européennes